



REDÉPLOIEMENT TERRITORIAL

IMAGINER LES CONTOURS DE LA LECTURE PUBLIQUE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

MÉLANIE LE TORREC

Depuis 2014, la Bibliothèque municipale de Lyon, la médiathèque départementale du Rhône (MDR), et l'unité Lecture publique de la Métropole se sont engagées dans une ré-

flexion partagée quant à la mise en œuvre de la compétence lecture publique sur le territoire de la Métropole de Lyon. La création de cette nouvelle collectivité territoriale le 1^{er} janvier 2015 a déclenché la mise en chantier d'un projet inédit en France, qui consiste à repenser le redéploiement de l'action d'une BDP et les échanges au

Le projet de lecture publique de la Métropole de Lyon rassemble un réseau de 40 bibliothèques. Ce redéploiement de la lecture publique à l'échelle d'un territoire est une commande politique associant la Ville de Lyon et la Métropole, avec délégation des missions bibliothéconomiques à la Bibliothèque municipale de Lyon.

sein d'un réseau de 40 bibliothèques, en mobilisant trois échelons territoriaux de concertation : communal, départemental et métropolitain.



Ce projet, atypique par le territoire auquel il se rapporte, n'en demeure pas moins exemplaire quant aux questionnements professionnels et opérationnels qu'il génère. Ainsi, dans un souci de documentation, il nous semble utile à ce stade intermédiaire d'avancement du projet de partager les questionnements, les difficultés et, plus largement, les ambitions pour faire vivre le réseau des bibliothèques de la Métropole de Lyon.

UN CONTEXTE JURIDIQUE INÉDIT

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 « crée une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 de la Constitution, dénommée "métropole de Lyon", en lieu et place de la communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du département du Rhône¹ ».

La Métropole de Lyon étant dotée d'une clause de compétence générale, le transfert de la compétence culture du département à la nouvelle collectivité s'opère. Par extension, il est entendu que la métropole reprend les missions de la médiathèque départementale du Rhône et donc la compétence lecture publique.

Cette « compétence lecture publique », qui s'exprime à travers les missions de la MDR, pose néanmoins des difficultés juridiques. En effet, aucun texte de loi ne la décrit. Comme le souligne Yves Alix, directeur de l'Enssib, « la compétence dite obligatoire confiée aux départements en 1986 lors du transfert des BCP aux conseils généraux s'exprime dans le Code du patrimoine par son article L. 320-2 : les bibliothèques centrales de prêt sont transférées aux départements. Elles sont dénommées bibliothèques départementales de prêt ». L'article L. 320-3 rappelle quant à lui

que « l'activité technique des bibliothèques départementales de prêt est soumise au contrôle de l'État ». Mais aucun texte n'en dresse le périmètre ou ne détaille ses missions. C'est précisément sur ce vide juridique que s'est appuyé le département des Yvelines pour substituer à sa BDP un pôle culturel, ne proposant plus de collections en prêt.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'intérêt pour les bibliothèques est fort. À sa création, la Métropole de Lyon s'est engagée à signer un Pacte de cohérence métropolitain avec l'ensemble des 59 communes pour la répartition de ses missions. Ce pacte est la synthèse des appels à manifestation d'intérêt (AMI) envoyés par la Métropole aux maires des 59 communes métropolitaines. À l'AMI sur la lecture publique, 53 communes déclarent leur intérêt pour la lecture publique et leur souhait de travailler avec la direction Culture sur ce sujet.

Le maintien de l'offre de service de la médiathèque départementale du Rhône est la première réponse apportée par la Métropole. En janvier 2015, pour assurer la continuité, la Métropole de Lyon et le département du Rhône signent une convention de délégation de gestion de la MDR pour prolonger les activités de cette institution auprès des 40 médiathèques métropolitaines des communes de moins de 12 000 habitants jusqu'au 31 décembre 2017. Parallèlement, une réflexion s'engage pour penser la transition et imaginer le futur service de lecture publique métropolitain. À une réorganisation par bassin ou conférence territoriale des maires (CTM) initialement envisagée, succède une proposition plus classique consistant à déléguer les missions bibliothéconomiques à une bibliothèque de la Métropole. Michel Rotterdam, directeur de la culture à la Métropole de Lyon, rappelle qu'à l'issue des consultations des maires, « la Métropole est appelée par les communes à jouer le rôle de coordinateur et d'assembler ».

¹ Article L. 3611-1, loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, art. 26.

Carte de la Métropole de Lyon



Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon s'étend à 59 communes et 1 350 000 habitants. Le Rhône, département essentiellement rural, rassemble 134 communes et 435 000 habitants. Sur le territoire de l'ancien Rhône, 39 médiathèques bénéficiaient du soutien de la BDP du Rhône (médiathèque départementale du Rhône).



UNE COMPÉTENCE ARTICULÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON, LA VILLE DE LYON ET LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON

UNE COMMANDE POLITIQUE

En avril 2016, Myriam Picot, vice-présidente en charge de la culture à la Métropole de Lyon, propose à Georges Képénékian, premier adjoint en charge de la culture à la Ville de Lyon, d'associer la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) à la réflexion sur la lecture publique métropolitaine. L'enjeu de cette commande politique est pluriel : assurer la continuité du service de lecture publique au 1^{er} janvier 2018 auprès des 40 médiathèques, constituer un réseau métropolitain avec les 56 bibliothèques du territoire et conjointement mutualiser les compétences des services métropolitains et communaux.

En l'absence de professionnels des bibliothèques à la Métropole, et dans un souci de mutualisation, la délégation des missions bibliothéconomiques à la BmL s'impose, sachant que la bibliothèque dessert déjà 200 collectivités. La Métropole conserve la formation, l'animation du réseau des 56 médiathèques pour garantir une pluralité d'expression. Elle s'engage aussi à fournir un appui logistique en assurant la navette documentaire, qui doit desservir 40 communes en collections. Ce découpage des missions réparties pour des raisons stratégiques entre la Ville et la Métropole de Lyon donne à voir une compétence lecture publique articulée entre les deux collectivités, mais dont la déclinaison opérationnelle est nécessairement liée à une étroite collaboration. En décembre 2016, Gérard Colomb, président de la Métropole de Lyon et maire de la Ville de Lyon, valide le projet de lecture publique métropolitaine et confirme la vocation métropolitaine de la Bibliothèque municipale de Lyon.

VÉHICULE JURIDIQUE DU PROJET

Pour la mise en œuvre du projet de lecture publique métropolitaine, la métropole délègue, à budget isopérimétrique, par convention à la Ville de Lyon et sa bibliothèque municipale, les missions bibliothéconomiques suivantes :

- prêt d'un ensemble de documents multisupports et de supports d'animation, dans le

but de compléter les fonds des bibliothèques partenaires, sur place ou par réservation en ligne, assorti du conseil associé à la constitution, l'enrichissement ou la valorisation des collections ;

- conseil des personnels des bibliothèques et des élus des communes, et partage d'expertise concernant leurs projets de lecture publique ;
- mise à disposition de ressources numériques (autoformation, presse, musique...) destinées aux usagers des bibliothèques partenaires ;
- appui des bibliothèques dans le développement de leur offre d'action culturelle ;
- appui technique aux coopérations intercommunales volontaires pouvant intégrer des bibliothèques non partenaires.

Si l'objectif initial est d'assurer la continuité du service en matière de desserte documentaire, d'action culturelle et d'expertise, le partenariat avec la BmL permet d'enrichir le projet d'une offre de ressources numériques, donnant un accès direct à distance à quatre ressources en ligne (EuroPresse, Le Kiosque, Tout apprendre et 1D touch).

Cette convention de délégation de gestion, basée sur l'article L. 3633-4 du Code général des collectivités territoriales, intègre également la mise à disposition des agents par la Métropole à la Ville de Lyon et règle les problématiques de mise à disposition de collections. Parallèlement, la Métropole conventionne avec les communes pour détailler les engagements mutuels, techniques et financiers, relatifs à l'usage du service de lecture publique métropolitain. Enfin, pour permettre l'intégration du nouveau territoire à l'enquête annuelle du Service du livre et de la lecture, s'ajoute une convention de partenariat entre l'État et la Métropole de Lyon relative aux données d'activité des bibliothèques de lecture publique. La mise en œuvre des missions est planifiée pour le 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de cinq ans. La convention de délégation simplifie les questions de financement des missions, la BmL pouvant mobiliser ses marchés documentaires, informatiques et d'équipement pour répondre au besoin métropolitain.

Ce projet est pour la Bibliothèque municipale de Lyon une opportunité pour mettre en œuvre sa vocation métropolitaine, une intention inscrite dans son projet d'établissement depuis 2012.

Sa réalisation engage de nombreux agents, bien au-delà de la mission Coopérations territoriales, qui n'en assure que la coordination.

UN SERVICE À CO-CONSTRUIRE

À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON

Durant la phase de préfiguration, les services supports (Acquisitions, Bâtiment, Finances, Informatique, Ressources humaines) sont en première ligne pour œuvrer au déploiement de cette mission. Soulignons notamment la dimension informatique. Pour prêter à d'autres bibliothèques, la BmL se dote d'un OPAC miroir destiné aux professionnels intégrant des fonctionnalités de réservation de documents disponibles multisupports. Pour les autres services, toutes les procédures doivent être anticipées pour permettre la gestion et l'évaluation des activités en lien avec la métropole.

Le nouveau service métropolitain fait écho au travail conduit par la BmL à destination des collectivités sur le territoire de la Ville de Lyon, pris en charge tout particulièrement par le service du pôle mobile. Celui-ci dessert et accompagne 161 collectivités, jeunesse et adulte, dans leur accès à la lecture et à la culture. Ces structures se composent majoritairement d'établissements de petite enfance, mais également d'associations, de maisons de retraite et de quelques écoles lyonnaises. L'unité de travail en charge de la lecture publique métropolitaine y sera fort naturellement rattachée. Cette équipe

pourra bénéficier des compétences et des pratiques (prêt de collection, conseils et animation culturelle) développées par les agents du Pôle mobile pour accompagner les institutions lyonnaises. Pour les ressources numériques, les agents métropolitains mis à la disposition de la BmL pourront s'appuyer sur l'expérience des espaces numériques pour former les personnels des bibliothèques partenaires à cette nouvelle offre de contenus. Ils participeront également aux temps d'échanges transversaux (coordinations et réunions d'acquisitions) et pourront s'appuyer sur les services supports « métiers » œuvrant à l'harmonisation des pratiques à la BmL (politique documentaire, services des publics, catalogage et métadonnées). Plus globalement, l'intégration de la mission métropolitaine doit se construire avec tous les agents, car elle impacte un nombre important de services. Dans ce but, des réunions d'information sont programmées et accessibles à tous.

Pour adapter l'offre de services aux besoins des 40 médiathèques partenaires, des échanges renouvelés autour des pratiques professionnelles sont programmés avec les équipes du réseau BmL. Selon leur domaine d'activité, les agents BmL participent à la conception de ces ateliers créatifs. En 2017, deux ateliers créatifs ont été conduits pour identifier les attentes des partenaires, de leurs usagers et initier un partage de compétences et de pratiques. Après la politique documentaire et l'action culturelle, le troisième atelier portera sur la médiation numérique.



LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Trois questions à Gilles Éboli, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon



Qu'apporte la bibliothèque à la construction d'un territoire ?

Vaste programme!!! Avec à mon sens deux approches possibles. La première est générique et citoyenne et renvoie au modèle de bibliothèque retenu. Il est clair que le modèle mis en avant par le projet de la BmL aujourd'hui a l'ambition d'inscrire la bibliothèque au cœur de la construction de la cité, physiquement et symboliquement, comme lieu du partage des savoirs mais aussi du vivre ensemble et donc de la capacité à « faire cité ». La seconde est plus métropolitaine, et ce n'est pas un hasard si la lecture publique, avec l'enseignement artistique, a été retenue comme priorité d'une politique culturelle métropolitaine. Une des caractéristiques, et en fait un des atouts aujourd'hui des bibliothèques, est leur fonctionnement éprouvé en réseau et donc leur capacité à aménager au sens urbanistique du terme et dans la proximité un territoire, de façon équilibrée et en faisant sens pour l'action politique métropolitaine. Au-delà de l'ambition citoyenne déjà dite, c'est bien l'incarnation d'un territoire que la mise en place d'un réseau de lecture publique rend possible.

Ce projet est-il une opportunité pour donner plus de visibilité à la bibliothèque ?

Encore deux ordres de réponse, avec tout d'abord la bibliothèque au sens générique. Et là oui, certainement, l'opportunité d'une plus grande visibilité de la bibliothèque sur le territoire est évidente. Tout d'abord, parce que si l'utilisateur identifie bien ce service public à un fait municipal, il ne s'y arrête pas et les limites administratives sur un territoire comme celui de la Métropole de Lyon ne sont pas comprises pour la bibliothèque et rendent flou le projet de cette dernière : pourquoi la carte de lecteur de Villeurbanne ne fonctionne pas à La Part-Dieu ? Pourquoi des catalogues séparés ? Pourquoi ne pas rendre à Vaise le document emprunté dans une commune limitrophe de l'arrondissement ? Le deuxième ordre est, lui, plus lié au projet

de la BmL : ce dernier – écrit en 2012, il faut le rappeler – se conclut par une proposition, celle d'une BmVm, une bibliothèque municipale à vocation métropolitaine. L'objectif ? Doter la Métropole lyonnaise d'un réseau de lecture publique comparable à d'autres grands réseaux de lecture publique déjà établis en Europe ou aux États-Unis. Il est clair que le potentiel est là, et qu'un des défis du projet sera, pour toutes les bibliothèques situées sur le territoire, et pas seulement évidemment la BmL, de démontrer une capacité et une capacité à faire réseau.

Du point de vue de l'utilisateur, quels sont les changements apportés par cette nouvelle échelle ?

Il n'est pas inutile de rappeler en premier lieu que le projet actuel n'a de sens que s'il part des besoins de l'utilisateur : au-delà des refontes territoriales, qu'apporte de plus la Métropole à l'utilisateur en matière de lecture publique ? Les solutions recherchées sont donc celles que le fait métropolitain saura apporter comme nouveau service ou comme meilleur service à l'utilisateur. Nouveau service : c'est l'accent mis tout d'abord sur le partage du numérique, une volonté forte de la Métropole et une expertise que la BmL, avec Numelyo, le Guichet du Savoir, L'Influx, peut rapidement et efficacement partager, et elle n'est, encore une fois, pas seule sur ce terrain-là. Un meilleur service, ensuite, avec la mise en partage des compétences des bibliothécaires (déjà effective parfois, de façon complètement spontanée), la mise en synergie de l'action culturelle autour d'événementiels partagés et donc déclinés sur tout le territoire : c'est ce qui a déjà été mis en œuvre autour du projet Démocratie avec la déclinaison « la démocratie par le foot » lors de la coupe d'Europe de football, et c'est ce qui est déjà travaillé autour du thème du jeu pour 2018. Enfin, la mise en synergie des collections, des catalogues, des circulations ouvrent pour l'avenir des perspectives qui feront vraiment bouger les lignes.

CHIFFRES CLÉS



40 bibliothèques
Personnels : 461 personnes
144 salariés et 317 bénévoles en 2014
(160 ETP)

40 581 usagers étaient inscrits dans
les 40 bibliothèques métropolitaines
en 2014

64 387 emprunts cumulés en 2016 :
– 39 540 livres
– 14 513 CD
– 10 197 DVD
– 137 supports d'animation

SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

À court terme, il revient à la Métropole de conduire l'animation de la communauté professionnelle du territoire, en veillant à instaurer un dialogue aussi équilibré que possible pour la construction du schéma de lecture publique métropolitain.

La mise en œuvre des missions déléguées à la BmL n'est qu'une étape dans la réalisation de ce service. Sur le territoire métropolitain, les pratiques de nombreuses bibliothèques méritent d'être partagées à une échelle plus large que leur bassin de vie. Des projets d'intégration plus forte, de partage de compétences, de mise en réseau sont exprimés au sein des différentes conférences territoriales des maires. De nouveaux modèles de bibliothèques sont aussi expérimentés sur ce territoire : à Lyon, avec les nouvelles médiathèques de Gerland, du 6^e arrondissement et de Lacassagne ; à Vaux-en-Velin, avec le projet de la médiathèque du Mas du Taureau. Il serait intéressant et robotatif pour la communauté professionnelle que ces projets d'équipement ou de service soient connus et discutés aussi largement que possible. Pour conduire ce questionnement transverse, à toutes les échelles de territoire, y compris avec les médiathèques des communes de plus de 12 000 habitants, la Métropole prévoit des journées d'étude et des temps d'échange, en coordination avec la BmL.

QUELLE STRATÉGIE À LONG TERME ?

Suite à la suppression de la BDP des Yvelines, le cas lyonnais interroge. Une bibliothèque municipale peut-elle reprendre les missions d'une BDP et faire coexister des missions déployées à des publics différents, collectivités et usagers ? Cette organisation peut-elle faire école sur d'autres territoires ? Plus généralement, quel est le bon échelon pour travailler la question de la lecture publique sur des territoires remodelés par les lois MAPTAM et NOTRe ?

Au-delà de la dimension fonctionnelle, les problématiques métiers vont rapidement resurgir au cœur du débat. Dans les années à venir, quelle place donner aux collections ? Comment penser l'articulation entre les fonds physiques et numériques ? Quel degré d'intégration pour les ressources numériques ? Quelle échelle pour

le déploiement des services de proximité sur le territoire ? Et naturellement, comment penser des horaires, des pratiques, des outils (carte unique) pour répondre à l'échelle du territoire métropolitain, comme à l'échelle communale, aux besoins des usagers ou des non-usagers ? Il est difficile à ce stade du projet d'avancer des réponses. L'évaluation annuelle du projet programmée avec le SLL et avec la métropole ainsi que les échanges à l'échelle des 59 communes fourniront des pistes de réflexion en 2018. En participant à la conception de ce nouveau réseau de lecture publique, inédit en France, la BmL espère renforcer les synergies entre établissements², au bénéfice des usagers et des personnels dont la mobilité en Métropole est bien connue.

B:F

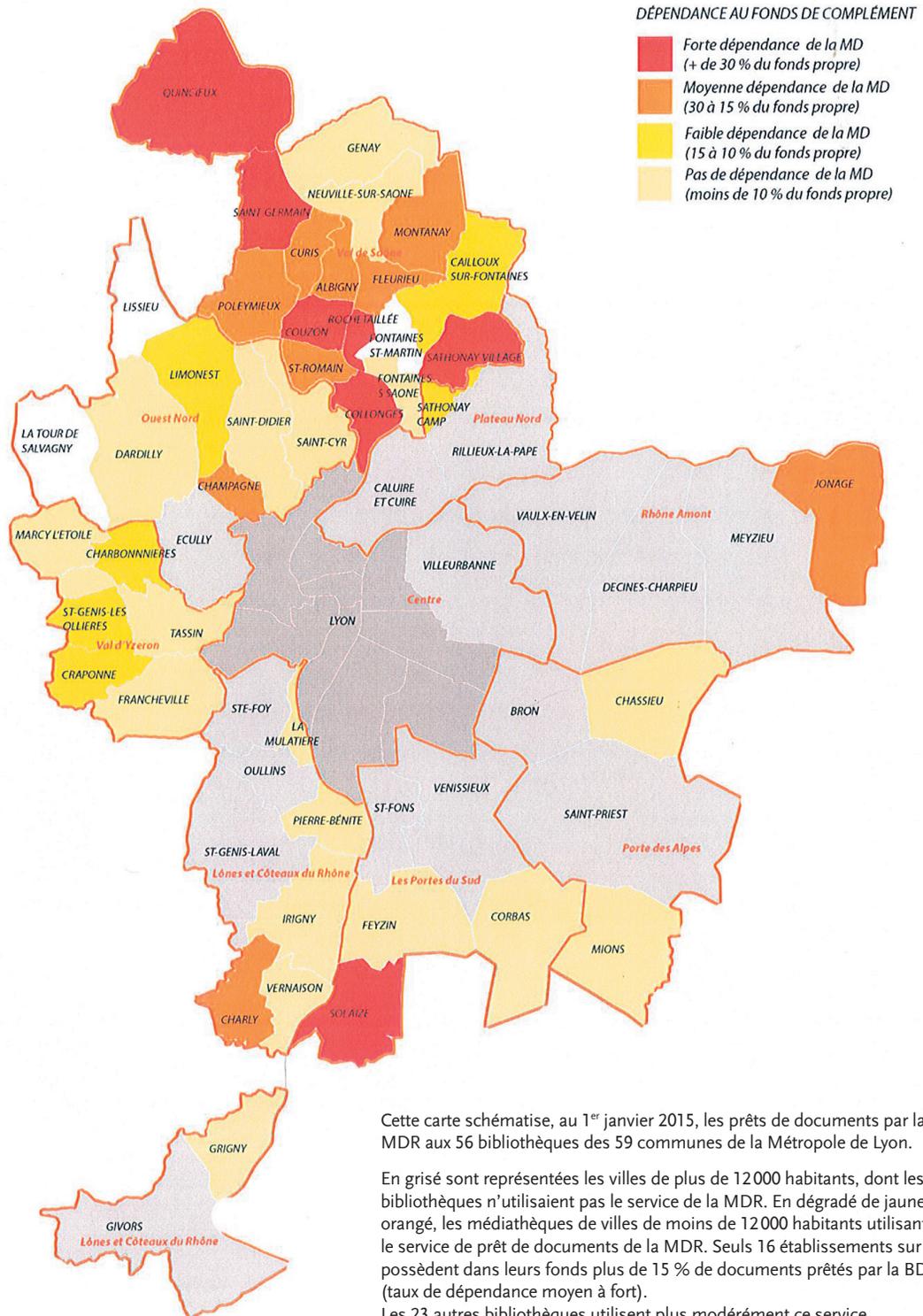
BIBLIOGRAPHIE

- Hélène Girard, « Les bibliothèques départementales de prêt face à un flou juridique », in *Gazette des communes* du 20 février 2017.
- Hélène Girard, « 30 janvier 2017 : séminaire juridique sur les bibliothèques départementales », in *Gazette des communes* du 24 janvier 2017.
- Léa Havad, « La métropole collectivité territoriale de Lyon : évolution ou révolution ? », in *AJDA*, n° 9-2017, 13 mars 2017, p. 510.

² En 2014, le projet de lecture publique de la Métropole de Lyon a fait l'objet d'un premier travail prospectif conduit par un groupe d'élèves-conservateurs (DCB 22) dans le cadre de leur gestion de projet. Cette « Étude prospective pour la mise en synergie des bibliothèques à l'échelle de la future Métropole d'Intérêt européen : quels réseaux, quels services pour quels publics ? » est consultable à la bibliothèque de l'Enssib. En 2017, un groupe d'élèves conservateurs (DCB 25) poursuit cette réflexion sous un angle plus opérationnel, à travers le sujet suivant : « Redessiner les missions du Pôle mobile de la Bibliothèque municipale de Lyon en vue de la desserte de nouvelles communes de la Métropole ».



Carte du taux de dépendance des communes de la Métropole de Lyon au fonds de complément de la médiathèque départementale du Rhône (MDR)



Source : Métropole de Lyon

LA LECTURE PUBLIQUE À L'ÉCHELLE D'UNE MÉTROPOLÉ

Les exemples de Bordeaux et Rennes



Numérique et action culturelle donnent de la visibilité à la lecture publique métropolitaine, sans nécessiter d'intégration sur les fonctions métiers.

- La métropole de Bordeaux s'est appuyée sur la compétence Numérique pour travailler à la mutualisation des services de lecture publique à l'échelle de la communauté urbaine, puis de la métropole. Le portail des médiathèques municipales et des bibliothèques universitaires de Bordeaux propose aux usagers métropolitains de consulter des ressources numériques et l'agenda culturel des établissements de lecture publique et universitaires.
- Sur le territoire de la métropole de Rennes, la lecture publique s'incarne notamment à travers un équipement phare, la bibliothèque de Rennes Métropole ou bibliothèque des Champs Libres. Le portail *Les médiathèques Rennes Métropole* (<http://www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr/>) illustre par ailleurs la stratégie de Rennes Métropole à destination des communes : proposer une offre de ressources numériques et valoriser les initiatives culturelles des médiathèques de ce territoire.

Liste des 40 médiathèques concernées par le projet de lecture publique de la Métropole de Lyon



Albigny-sur-Saône
Cailloux-sur-Fontaines
Couzon
Curis-au-Mont-d'Or
Fleurieu-sur-Saône
Montanay
Poleymieux
Rochetaillée-sur-Saône
Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Saint-Romain-au-Mont-d'Or
Sathonay-Village
Solaize
Quincieux
Champagne-au-Mont-d'Or
Charbonnières-les-Bains

Charly
Collonges-au-Mont-d'Or
Genay
Jonage
Limonest
Marcy-l'Étoile
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Saint-Genis-les-Ollières
Sathonay-Camp
Vernaison
Chassieu
Corbas
Craponne
Dardilly
Feyzin

Fontaines-sur-Saône
Francheville
Grigny
Irigny
La Mulatière
Mions
Neuville-sur-Saône
Pierre-Bénite
Saint-Didier-au-Mont-d'Or

La médiathèque de Lissieu, qui vient d'être achevée, rejoindra le périmètre des bibliothèques soutenues par la Métropole de Lyon.